

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE
DE
NEFFIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juillet 2026

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 11
- de votants : 14

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois juillet à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David ASTRUC, Maire.

Etaient présents : Pascale ALBOUY, ARNAUD Gérard, ASTRUC David, AZZOPARDI Franck, CAROL Alexandra, CHATEAU Gilles, GIRARD Maria-Pia, HUFSCMITT Céline, MAILLÉ PALAIZY Guillaume, MONNIER Véronique, POTTIER Dominique,
Absents Excusés : BÉNARD Fabrice, BENEZECH Mathieu, COMBES Gilles, SIDEN Paméla.

Procurations : Fabrice BÉNARD à Pascale ALBOUY, Gilles COMBES à Alexandra CAROL, Paméla SIDEN à Maria-Pia GIRARD

Secrétaire de séance : MAILLÉ PALAIZY Guillaume

DELIBERATION N°2026-040 : Autorisation de signature convention mairie/administrés projet requalification du cœur de village

Vu la délibération 2026-001 : Requalification des espaces publics du centre du village – validant l'avant-projet et phasage des travaux de l'opération.

Considérant la réunion publique ayant eu lieu le 03 juin 2026.

Considérant la volonté des élus locaux d'inclure les administrés dans le projet de requalification du cœur de village et que les administrés puissent participer à l'entretien et au choix des massifs floraux.

Considérant que les lieux devront être sécurisés par la pose de nouvelles caméras et de nouveaux mobiliers urbains.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lui donner pouvoir pour signer toutes conventions et servitudes entre la mairie et les administrés concernant le projet de requalification du cœur de village.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer,

Il est procédé au vote à main levée :

Suffrages exprimés : 14

Pour 14 - Contre 0 – Abstention 0

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré : A L'UNANIMITE des votants

- **Accepte** que la mairie signe des conventions et servitude mairie / administrés
- **Dit** que les crédits de cette dépense seront inscrits au budget 2026 de la commune.
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à ce dossier.

LE MAIRE
ASTRUC David

Le secrétaire de séance
MAILLÉ PALAIZY Guillaume

Signature of David ASTRUC, Mayor, over a circular stamp of the Municipality of Neffies (Hérault).

Signature of Guillaume MAILLÉ PALAIZY, Secretary of the session.